

**Présents :** Ronan Le Goff, Pierre Le Boucher (CDV), Yvon Furet (CDV), Anne Marie Le Buhan (CDV), Dorian Vannier (CN St Jacut), Maël Dervaux et Pierre Gueutier (AAN Port Blanc), Pierre Gueutier (CMVSB) ; Valentin Domeon (Cn Plerin), Alexandre Graas (ASN Perros) Pierre Gaubert (CMV St Brieuc),

**Absents/ Excusés :** Hugo Souetre (CN Perros), – Yves Leger (Ligue de Bretagne) Cédric Hamon (LMD Pleneuf) Pascal Giannantoni (LCC), Sébastien Bresson (CN Erquy) Antoine Le Ralec (CN Frehel), Louis Villain (CN Trégastel) , Véronique Bazin (SNSQP)

## 1./Rappel de la nouvelle organisation sportive du 1 er niveau D3/D2 (suite aux différents colloques sportifs)

### **D3 WINDSURF :**

Il est préférable de maintenir tous les coureurs windsurf sur les mêmes régates départementales car le volume de coureurs n'est pas suffisant pour segmenter les niveaux sur plusieurs Championnats.

Pour les tout débutants mettre en place un tournoi interne aux clubs pour valoriser un premier engagement compétitif (possibilité de valoriser ce classement au niveau départemental par un affichage sur le site du CDV) et dès que le niveau minimum est atteint les envoyer sur le circuit départemental.

### **D2 WINDSURF :**

#### **Déroulement :**

- 6 régates départementales sur l'année civile avec **une inscription en ligne sur le site du CDV22**  
**Possibilité de s'inscrire sur place le jour de la régate, il ne faut pas non plus que l'inscription en ligne soit un frein pour participer à une régate.**
- Utilisation **des dossards pour l'identification des concurrents.**

#### **Catégories d'âges et de classements :**

- Techno 293 D: Minimes (Années de naissance 2008-2009-2010) – et Espoirs (Années de naissance 2008 à 2006)
- Techno + 293 D: (Années de naissance 2007 à 1997)
- Raceboard : toutes planches à dérive et toutes tranches d'âges
- Windfoil: toutes planches à foil et toutes tranches d'âges

A l'occasion des régates départementales un classement individuel est réalisé dans les 4 catégories (Raceboard, Techno 293 D, Techno + 293 D et windfoil) ainsi que deux extractions en minime Techno 293 D et en windfoil Tahé (c'est à dire les windfoils disposant d'un flotteur et d'un foil Tahé). Ces deux extractions sont valorisées par un classement spécifique.

## Matériel utilisé

### Windsurf glisse :

- **Flotteur** : Toutes planches à dérive (Catégorie glisse)
- Pour les minimes et les espoirs visant une sélection au championnat régional performance : Techno 293 D supports fédéraux
- **Surfaces de voile** :
  - Minimes : 6.8 m2 maxi deux cambers maxi (voile Tahé ou autre)
  - espoirs : 7.8 m2 maxi deux cambers maxi (voile Tahé ou autre)
  - Techno +: 8.5 m2 maxi deux cambers maxi (voile Tahé ou autre)
  - Sénior et +: 9.5 m2 maxi (8.5 maxi pour les féminines)

### Windfoil:

**Flotteurs** : tous flotteurs

### Surfaces de voile :

- Minimes : voile de 6 m maxi
- U 17 : voile de 7 m maxi
- U 19 : voile de 8 m maxi,

Sous classement par extraction pour les windfoils Tahé (flotteur et foil Tahé)

## **D3 CATAMARAN :**

**Plusieurs clubs D3 intéressés : CN St jacut /CMVSB / ASN Perros / Pn Sud Goelo / AAN Port blanc**

Suite aux préconisations du colloque sportif de juin, une D3 catamaran a été mise en place sous la forme de tournois internes aux clubs suivis d'une finale départementale en fin saison (**dimanche 26 juin 2022 à Port-Blanc** – matériel fourni, support M) inscription : 5€ prévoir licence sportive le jour de la finale.

Des classements intermédiaires de ces différents tournois (clubs ou interclubs) seront remontés au CDV pour un affichage officiel sur le site du CDV (Mise à jour tous les mois à partir d'Avril et jusqu'à la finale). Les modalités de sélections pour la finale restent à définir. (exemple : les 2 premiers bateaux de chaque clubs).

**Le principe de ce championnat est de fonctionner sur de la flotte collective sans déplacements de bateaux.**

## **D3 OPTIMIST :**

### Modifications du règlement sportif :

- Article 2.1 : inscription en ligne sur site CDV en amont de la régates

**Possibilité de s'inscrire sur place le jour de la régates, il ne faut pas non plus que l'inscription en ligne soit un frein pour participer à une régates.**

- Article 2.3 : utilisation de dossards mise à disposition par le club ou le CDV
- Article 4 : confirmation inscription : 10h à 11h et mise a dispo : 12h
- Article 6.1 : progressivité dans les régates de l'automne

- La première régates sous la forme d'un rassemblement avec possibilité de classement. L'objectif de cette journée est d'organiser un moment convivial pour impliquer et expliquer aux parents le dispositif départemental.
  - La 2ème régates départementale de l'automne sera un triangle aplati.
  - La 3ème régates pourra intégrer un louvoyage.
- Article 7.12 : valorisation du classement club (coupe au 3 premiers club)
  - Article 8 : voile lattée avec fourreau de mât, bordure libre ( + possibilité de ris).

#### **Cofinancement Ailes Marines sur des voiles D3 (50 voiles disponibles)**

- Voile lattée Delta en tissu supérieur disposant d'un fourreau de mât
- Cette voile sera siglée avec le logo du partenaire
- Le coût résiduel à la charge des clubs est de 56 € sur une valeur de voile de 176 €

*Info Delta Voiles: les voiles D3 cofinancées ne seront pas livrées à temps pour les premières régates*

- Article 9. La prise et la remise de dossard fait office d'émargement
- Article 10.4 : prévoir une coupe ou médaille pour les 3 premiers clubs, les 3 premiers coureurs et la première fille

#### Gestion des dossards :

Le CDV mettra à disposition du circuit de régates Optimist et Planches un lot de 50 dossards. Le Club organisateur de la régates devra en fin de journée transmettre les dossards au club organisateur suivant qui s'engage à les mettre à sécher dans son club....

Le CDV récupérera les dossards à chaque fin de demi-saison pour un lavage au pressing.

## 2./Retour sur les travaux du groupe travail : Organisation des stages départementaux et critères d'affectation des bateaux Ailes Marines 2022-2023

### **Critères proposés concernant l'attribution des bateaux D1 performance ailes marines (optimist et laser) pour la saison 2022/2023**

#### **Préambule :**

Suite à une mise à disposition les restitutions de bateaux doivent respecter la procédure suivante :

Le club doté doit récupérer son matériel dans le club restituant le bateau en présence d'un professionnel et du coureur concerné par la restitution. Le club doté peut refuser cette mise à disposition s'il estime que le bateau n'est pas en état de naviguer. Dans ce cas le CDV interviendra auprès du club fautif.

#### **Optimist (10 bateaux):**

Choix de privilégier cette année les benjamins afin d'alimenter rapidement la catégorie des minimes D1 dont l'effectif est faible cette année.

**Proposition :** Attribution **de 6 optimists** ailes marines pour les 5 premiers benjamins (fille ou garçon) et 1 pour la première fille benjamine du Championnat départemental du printemps 2022 restant dans la catégorie benjamin D2 sur la saison 2022/2023 (Année de naissance 2012 et après). Décision définitive de la commission en fonction du projet et de la motivation de chaque coureur).

**Proposition :** Attribution **de 4 optimists** ailes marines pour les 2 premiers benjamins D3 (garçon) et les 2 premières filles du Championnat départemental D3 du printemps 2022 accédant à la D2 benjamin (Année de naissance 2012 et après). Décision définitive de la commission en fonction du projet et de la motivation de chaque coureur.

#### **Laser (7 bateaux):**

**Proposition :** Attribution de **1 laser** ailes marines au 1er coureur du classement du championnat régional optimist 2022 accédant au laser 4.7.

**Proposition :** Attribution de **3 lasers** Ailes Marines pour les coureurs passant de Laser 4.7 à Laser radial ou restant en 4.7 et figurant dans les premiers du championnat régional 2022 laser 4.7.

**Proposition :** Attribution de **3 lasers** Ailes Marines pour un coureur restant en Laser radial et se classant dans les 15 premiers coureurs du championnat régional laser 2022.

**Demandes particulières :** Toutes les demandes particulières devront être adressées par courrier au CDV 22 et accompagnées d'un avis motivé de l'entraîneur.

=>Propositions à soumettre au prochain conseil d'administration.

### 3./Point sport boat (open, projet j80, championnat flotte co régionale)

Décision du dernier Comité Directeur du CDV 22 :

Un des deux J80 est affecté à un équipage de St Cast répondant aux critères et dont l'objectif principal est la participation à l'Européen J 80 qui se déroule à St Cast au mois de juillet.

Compte tenu des nombreux projets J80 jeunes issus des clubs de St Jacut, Loguivy Canot Club, Pôle Nautique Sud Goëlo, il est proposé d'affecter le 2ème J80 du CDV à un projet départemental géré par le Club de St Cast permettant d'accueillir l'ensemble de ces jeunes sur des week-ends d'entraînement au cours du printemps.

La convention liant le CDV et le club de St-Jacut est donc dénoncée au profit de la nouvelle organisation. Une nouvelle convention de gestion du 2 ème J80 identique à la première sera établie entre le CN St Cast, le Cn St Jacut et le CDV 22.

Avant le démarrage de cette nouvelle convention un état de restitution du matériel par le CN St Jacut en présence de Maxime Rousseau et du CDV a été réalisé le jeudi 13 Janvier 2022 à St Cast.

Les championnats « flotte Co habitable » mis en place par la Ligue ont débuté. Ils sont très appréciés par les coureurs car il n'y a pas de déplacements de bateaux et le matériel fourni peut varier en fonction du club organisateur.

On observe actuellement un brassage des pratiques et des équipages entre les Open 5.7, les J80 et la flotte co en fonction des opportunités de régates. C'est une notion à intégrer dans l'avenir dans l'élaboration des projets de structuration de la pratique jeune en habitable.

#### 4./Questions diverses

- Maintien ou pas des stages départementaux de Pâques

Début mars, un sondage a été effectué auprès des clubs sportifs pour connaître leurs intentions de participations à un stage départemental pendant les vacances de pâques pour les séries Optimist et Planche à voile. Peu de retour positif de la part des clubs (déplacement sur une régates / encadrement formation / activités de club à ces mêmes dates), la commission fait le choix de renoncer à organiser un stage départemental. Toutefois les clubs de proximité peuvent s'organiser entre eux pour un stage en externat.

Pour rappel le département soutient les stages en externat avec l'aide aux stagiaires (4.25€/ journée stagiaires) et l'aide à l'encadrement (vacations entre 45€ et 77€ selon la nature du poste). Renseignements auprès du CDV.

- Déplacement de régates

Finale D3 catamaran de Port-Blanc au 25 juin samedi à la place du dimanche 26 juin ?

Suite à la discussion avec les entraîneurs présents, nous conservons la date de la finale le dimanche 26 juin à Port Blanc

- Maintien régates opti du 21 mai à Trégastel, départ de Louis Villain ?

Le club confirme le maintien de cette régates à Trégastel

- Ronan évoque le fait que certaines régates sont placées sur des lieux assez éloignés. (hausse du coût du déplacement)  
L'attribution des régates de types nationales n'est pas toujours bien équitable en termes de distance. Pierre Le Boucher, déjà conscient de cette situation fera remonter le sujet auprès de la FFV (sujet déjà en cours au niveau national).

Fin de la réunion à 20h